

Conditions générales d'achat et de bon de commande de Nortera (« Conditions »)

1. Obligations du Vendeur

- 1.1. Les présentes Conditions font partie intégrante du bon de commande (« BC ») et les complètent. Celles-ci sont prioritaires et prévalent sur les conditions de vente du Vendeur ou tout autre terme qui sont contradictoires aux présentes.
- 1.2. Le Vendeur doit accuser réception par écrit de la commande dans les deux (2) jours de la date du BC de Nortera. À défaut d'en accuser réception, Nortera peut à tout moment annuler sa commande sans aucune compensation ou indemnité au Vendeur.
- 1.3. Dans l'éventualité où Nortera demande des changements au BC, le Vendeur doit informer Nortera de tout effet découlant de tels changements dans les meilleurs délais et au plus tard dans les deux (2) jours suivant la demande de Nortera. Ces changements entrent en vigueur dès acceptation de la modification du BC.
- 1.4. Le Vendeur doit se conformer au code de conduite et aux chartes de Nortera.
- 1.5. Le Vendeur ne peut céder le BC et les Conditions, ni aucune des obligations du Vendeur découlant des Conditions, sans le consentement exprès écrit de Nortera.

2. Livraison

- 2.1. Les Produits sont livrés DDP (Incoterm 2020) au lieu de destination de Nortera, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le BC. La livraison partielle est sujette au consentement écrit de Nortera.
- 2.2. Le Vendeur est responsable de l'emballage et de l'étiquetage des Produits en conformité avec toutes dispositions légales et normes industrielles. Dans tous les cas, l'emballage doit être adéquat de façon à prévenir tout dommage des Produits durant le transport, la manutention et l'entreposage au lieu de livraison.
- 2.3. Le Vendeur doit immédiatement informer Nortera d'un défaut prévisible de respecter les dates de livraison. Dans le cas où le Vendeur ne respecte pas les dates de livraison et à défaut d'une acceptation écrite de Nortera des nouvelles dates de livraison, Nortera peut retourner les Produits ou les entreposer jusqu'à ce qu'ils soient repris par le Vendeur aux coûts et risques du Vendeur et Nortera se réserve le droit d'acheter des produits et/ou services d'un tiers et de tenir le Vendeur entièrement responsable à cet effet.
- 2.4. Le transfert de propriété s'opère à la livraison.

3. Prix et Paiement

- 3.1. Tous les prix sont fixes et incluent tous les coûts encourus en lien avec la fabrication, l'emballage, le chargement, le transport et le déchargement, à l'exception des taxes.
- 3.2. Les factures sont payées dans les trente (30) jours suivant la fin du mois duquel la facture est émise à moins que Nortera reçoive la facture moins de vingt (20) jours avant la date d'exigibilité de paiement, auquel cas, le paiement est reporté au mois suivant.
- 3.3. Les paiements sont effectués par virement bancaire, ou exceptionnellement par chèque et le Vendeur assume tous les frais bancaires.
- 3.4. Dans le cas où un événement de force majeure survient, le Vendeur doit rembourser le montant payé pour les Produits non-livrés.
- 3.5. Nortera peut compenser tout montant dû par le Vendeur à Nortera, pour quelque raison que ce soit, avec tout montant dû par Nortera au Vendeur.

4. Clause de Renégociation

- 4.1. Dans le cas où le contrat d'approvisionnement entre les parties à un terme de plus d'un (1) an et que les Produits sont plus coûteux par rapport aux conditions offertes sur le marché pour des produits de caractéristiques similaires en qualité et en quantité, le Vendeur s'engage à renégocier de bonne foi le prix des Produits, à la demande de Nortera.

5. Inspection et Acceptation des Produits

- 5.1. L'acceptation est sujette à la vérification par Nortera des Produits en conformité avec le BC. Les Produits ne sont pas réputés acceptés en raison de l'absence d'un refus de Nortera au moment de la livraison et du paiement du prix.
- 5.2. Si Nortera refuse les Produits, le Vendeur doit remplacer les Produits dans les sept (7) jours de la notification. Les Produits sont conservés pour le compte du Vendeur au lieu de livraison, aux coûts et risques du Vendeur.

6. Garantie

- 6.1. Le Vendeur représente que toutes les conditions expresses et implicites et que tous les titres de propriété sont libres de toute charge. Le Vendeur garantit les Produits pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'utilisation jusqu'à dix-huit (18) mois à compter de la date de livraison en ce qui concerne toute garantie expresse ou implicite applicable. Si les Produits sont défectueux, le Vendeur doit remplacer les Produits dans les sept (7) jours suivant la date à laquelle la demande a été faite par Nortera. Le Vendeur doit indemniser et tenir indemne Nortera, ses affiliés et représentants contre toute perte, responsabilité et dépense découlant d'un acte de négligence ou d'omission, défaut ou violation des Conditions, du BC ou de toute loi applicable.

7. Droit d'Audit

- 7.1. Sous réserve d'un préavis de sept (7) jours, Nortera peut procéder à des audits où les Produits, les sites de production et d'entreposage sont situés afin d'en vérifier la conformité avec le BC.

8. Assurance

- 8.1. Le Vendeur doit maintenir à ses frais et en tout temps des polices d'assurance ayant un niveau de couverture satisfaisant pour Nortera et fournir les certificats d'assurance avant le début de l'exécution de ses obligations, à la satisfaction de Nortera.

9. Terminaison

- 9.1. Nortera peut résilier à son gré et à tout moment par avis écrit tout BC, ou son obligation d'acheter des Produits du Vendeur, sans responsabilité à l'égard du Vendeur. Si un BC est résilié au gré de Nortera, le BC est réputé avoir été résilié à la réception de l'avis écrit au Vendeur à cet effet, à moins que l'avis précise une date de résiliation ou autrement convenue d'un commun accord entre les parties. Dans un tel cas, Nortera doit payer pour tout Produit livré antérieurement à la date à laquelle la résiliation devient effective et pour les coûts réels raisonnables du Vendeur liés au BC qui sont rendus irrécupérables par une telle résiliation, sous réserve de la réception sans délai des données justificatives. À moins que Nortera ait demandé et reçu un remboursement des Produits non-livrés, Nortera a droit à la livraison des Produits pour lesquels le paiement a été effectué antérieurement à la date effective de résiliation.

10. Juridiction

- 10.1. Dans le cas où le BC est émis par Nortera Foods Inc., ce BC est régi et interprété conformément au droit du Québec et les parties doivent se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal, Canada. Si le BC est émis par Nortera Foods USA, Inc., ce BC est régi et interprété conformément aux lois du Delaware, et tout litige découlant du BC doit être intenté devant un tribunal compétent de l'État du Delaware. Chaque partie renonce par les présentes à soulever toute

objection au motif de forum non conveniens, que l'une ou l'autre partie pourrait faire valoir maintenant ou dans l'avenir à propos de l'incompétence territoriale de ce tribunal saisi. Chaque partie renonce par les présentes à son droit de procès devant jury.

Dans l'éventualité d'un conflit entre ces Conditions et un contrat d'approvisionnement entre les parties, les termes du contrat d'approvisionnement auront préséance.

Dernière modification le 11 avril 2023.